**EPU32**

**Recommandations du Canada pour l’EPU des Comores**

**25 janvier 2019**

Monsieur le Président, je vous remercie. Le Canada accueille favorablement les garanties constitutionnelles concernant les droits de la personne et l’égalité devant la loi sans distinction de race, de sexe ou de religion. Le Canada félicite en particulier les Comores des mesures prises pour renforcer la participation active des femmes à la vie politique, notamment par le biais de la loi sur la participation des femmes au pouvoir (élues et nommées), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union en juin 2017.

Le Canada recommande que les Comores :

1. Ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).
2. S’assurent d’une consultation inclusive sur la réforme constitutionnelle, autorisent les manifestations ou les assemblées pacifiques, et l’existence de médias ouverts, sans crainte d’arrestations arbitraires ou violentes.
3. Instaurent des mesures pour mieux protéger les personnes de toutes religions et convictions et leur permettre de pratiquer leur foi ouvertement sans risque de discrimination.

Le Canada regrette les actes de violence associés au référendum du 30 juillet et s’inquiète du fait que la Cour constitutionnelle ait été abolie. Toutes les parties concernées doivent maintenir la primauté du droit et respecter les droits de la personne afin d’assurer l’unité nationale.